

la Banque mondiale de 1986 ont eux-mêmes reconnu qu'une AGC était de « plus en plus nécessaire » et ils ont en outre indiqué qu'il serait important pour les actionnaires de la Banque de donner leur accord de principe à une AGC au cours de l'exercice financier 1987, c'est-à-dire d'ici le 30 juin 1987. M. Conable a précisé qu'après l'offre faite au Mexique, la Banque aurait pratiquement atteint la limite de sa capacité d'emprunt.

Dans le présent rapport, le Comité en est venu à la conclusion générale qu'il est capital de trouver des moyens d'accroître le flux des capitaux vers les pays en développement débiteurs, qui ont entrepris de mettre en oeuvre des mesures sérieuses d'ajustement. Au chapitre 4, le Comité décrit l'ampleur des fuites nettes de capitaux dont sont victimes ces pays depuis 1982 et examiné l'effet désastreux de l'énorme fardeau de la dette sur la croissance économique. Au chapitre 8, le Comité s'en prend à l'importance que l'on donne aux pressions sur les banques commerciales pour qu'elles avancent plus d'argent. Pour rattraper le manque à gagner, il propose dans ce chapitre que les gouvernements créanciers accroissent leur aide aux pays du Tiers monde, par l'entremise à la fois de l'APD et d'une hausse des crédits à l'exportation, ainsi que par un financement plus généreux de la Banque mondiale et des banques multilatérales de développement.

Dans le contexte du rapport entre ces conclusions et la position des banques multilatérales de développement, **le Comité se réjouit de la décision prise par la Banque mondiale d'accroître de façon marquée le niveau de ses prêts annuels et d'améliorer le rythme de ses décaissements. L'augmentation générale du capital étant un processus très long, il faudrait que la Banque mondiale prenne en 1987 la décision de négocier une nouvelle AGC. À cet égard, l'objectif devrait être une augmentation aussi forte que possible du capital souscrit de la Banque.**

C'est pourquoi le Comité approuve les propos que le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, a tenu devant lui, à savoir que le Canada est prêt à contribuer à la prochaine AGC de la Banque mondiale : « Si les propositions du secrétaire Baker débouchent sur des prêts, la Banque mondiale aura besoin de capitaux supplémentaires, un besoin auquel le Canada entend souscrire entièrement. » (14:13) M. Wilson a ajouté que l'annonce de l'ouverture de négociations en vue d'une nouvelle AGC « rassurerait énormément les prêteurs privés, leur montrant que les gouvernements sont disposés à se montrer plus actifs ». (14:10)

En dépit de la déclaration du secrétaire Baker à Séoul selon laquelle les États-Unis « seraient disposés à étudier attentivement la date et l'ampleur d'une éventuelle augmentation générale du capital » dès que le besoin s'en ferait sentir, le gouvernement américain continue de repousser cette échéance. Bien que d'autres pays et la Banque elle-même estiment qu'un tel besoin existe à l'heure actuelle, les États-Unis soutiennent qu'il faut d'abord prouver que la Banque va devoir prêter des sommes supérieures à ce dont elle dispose; alors seulement, ce gouvernement américain essaiera de faire accepter cette augmentation par le Congrès, axé en ce moment sur les compressions budgétaires préconisées par la loi Gramm-Rudman.

Le Comité recommande au gouvernement canadien de faire pression sur les États-Unis pour qu'ils entament le plus rapidement possible des négociations en vue d'une augmentation générale substantielle du capital de la Banque mondiale.